



## Avec la FSU, les retraité-e-s dans les mobilisations

Depuis février 2016, les débats et actions sur le projet de loi visant à réformer le droit du travail se multiplient : pétition lancée sur les réseaux sociaux signée par plus de 1 200 000, mobilisations unitaires des 9 et 17 mars rassemblant des centaines de milliers de salarié-e-s, de sans emploi, de retraité-e-s et de jeunes lycéen-ne-s et étudiant-e-s, ... Toutes et tous exigent le retrait du projet et l'ouverture de discussions sur d'autres bases pour conquérir de nouveaux droits.

Le projet de loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" est un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties collectives reconnues aux salarié-e-s et aux jeunes : remise en cause de la primauté de la loi et des accords de branche sur les accords d'entreprise (hiérarchie des normes), référendum d'entreprise visant à contourner les accords majoritaires des syndicats, contrats organisant la précarité (licenciements facilités), modification du temps de travail (horaires de travail de nuit, forfait jour, astreintes, majoration des heures supplémentaires...). Sont également inscrites des mesures néfastes concernant la formation.

Ces mesures ne permettront pas de réduire le chômage et favoriseront le développement de la précarité. Elles entraîneront une diminution des retraites des actuels actifs-ves. Une telle loi aurait à plus ou moins court terme des effets néfastes sur la Fonction publique, que de nombreuses déclarations de politiques continuent d'attaquer (- 300 000 fonctionnaires réclamés par N. Sarkozy) au détriment de la réponse aux besoins de la population. Si le gouvernement a été obligé de revenir sur certaines mesures comme l'inscription dans la loi du plafonnement des indemnités de licenciement, **le projet de loi reste inacceptable.**

Les retraité-e-s de la Fonction Publique ont agi toute leur vie professionnelles pour l'amélioration de leurs statuts et conditions de travail, la formation des jeunes et continuent de lutter pour des services publics améliorés, l'accès aux soins le développement de la protection sociale pour tous, ... . Aujourd'hui, ils/elles sont présents dans les mobilisations contre ce projet de loi. Ils/elles se battent aussi pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Le 25 Mars, l'intersyndicale des retraités définira les modalités d'une poursuite de l'action sur ce point et sur les dépenses de santé. Le dégel des salaires des fonctionnaires constitue une première réponse aux mobilisations des fonctionnaires, même si le montant de l'augmentation est loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat de 7 à 8 % depuis 2010. Cela renforce la détermination des retraité-e-s pour continuer leurs luttes.

***A l'inverse du Projet sur le Code du travail, il faut défendre des propositions qui améliorent les droits des salarié-e-s, des chômeurs-ses et des jeunes pour enrayer la précarité du travail et faire face à la situation économique et sociale.***

- ***Rompre avec la logique des aides aux entreprises sans contreparties (Pacte de Responsabilité, Crédit Impôt Emploi Compétitivité, Crédit Impôt Recherche) qui sont un échec en termes de créations d'emplois.***
- ***Développer une formation de qualité, clé essentielle du développement de l'emploi.***

**La FSU appelle les retraité-es de la fonction publique à participer le 31 Mars aux manifestations organisées dans un cadre inter-professionnel et inter-générationnel à Paris et en province :**

- **pour le retrait de ce projet de loi,**
- **pour des propositions en faveur du droit des salariés,**
- **pour défendre leurs revendications.**